



N° 2024/19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

SEANCE DU 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai, à 17 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 30 avril 2024

Nombre de membres	Les membres présents en séance : M. CARPENTIER – Mme GUARINO – M. BARNAKIAN Mme BELGACEM – Mme DAUBOL M. POTAUX – Mme TRIGNAN
En exercice : 13	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Mme GUIONNET à M. BARNAKIAN Mme JULIEN à Mme DAUBOL M. LIVON à Mme BELGACEM Mme BISSON-GUENOUN à Mme TRIGNAN M. SEGUIN à M. POTAUX
Présent(s) : 07	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
Pouvoir(s) : 05	Le ou les membre(s) absent(s) : M. MARZA
Absent(s) : 01	
Délibération comportant 3 pages	

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.....

**OBJET : DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIERE DE FONCTIONNEMENT
AU TITRE DE 2024 SOLLICITEES PAR LES ASSOCIATIONS AUPRES DU
CCAS DE CARRY LE ROUET**

RAPPORTEUR : Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, soumet aux Membres du Conseil d'Administration du CCAS les demandes de participation financière de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 sollicitées par les associations.

▪ **LE DON DU SANG BENEVOLE DE CARRY-LE-ROUET**

Où l'exposé du Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- une participation financière de fonctionnement au titre de 2024 d'un montant de 300€ versée directement auprès de la FFDSB – Association Don du Sang Bénévole de Carry-le-Rouet

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « ABSTENTION »

▪ **« SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS » - DELEGATION REGIONALE AIX-EN-PROVENCE ARLES EQUIPE DE CARRY LE ROUET (13)**

Où l'exposé du Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- une participation financière de fonctionnement au titre de 2024 d'un montant de 900€ versée directement au Secours Catholique – Délégation d'Aix en Provence. Monsieur POTAUX, représentant le Secours Catholique-Caritas Carry, ne participe pas au vote

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

▪ **« SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS » – COMITE DE LA COTE BLEUE**

Où l'exposé du Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- une participation financière de fonctionnement au titre de 2024 d'un montant de 900€ versée directement au « Secours Populaire Français » - Comité de la Côte Bleue

Monsieur SEGUIN, représentant le Secours Populaire Français – Comité Côte Bleue, ne participe pas au vote

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Les dépenses sont prévues au budget du CCAS – Exercice 2024 – Chapitre 65

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 14 MAI 2024

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres
Le : 24 MAI 2024
Et publication ou notification
27 MAI 2024



Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet